



Amiens, mercredi 25 février 2009

Communiqué de la Présidence

**Objet : - jeudi 5 mars 2009, journée "Université Morte"
- masterisation**

"Le Conseil d'Administration de l'Université de Picardie Jules Verne réuni le 20 février 2009 constate qu'une crise majeure s'est installée au sein de la communauté universitaire, relayée par toutes les catégories de personnels et une partie des étudiants. Cette crise a été déclenchée par une série de réformes précipitées et non concertées du gouvernement, ressenties comme autant de provocations par une grande partie de la communauté universitaire, et largement inadaptées à un exercice de qualité de nos missions d'enseignement et de recherche. En outre, ces réformes font suite à une stagnation des moyens et un déficit récurrent en postes depuis plusieurs années, ainsi qu'à une dégradation des salaires et des conditions de travail en particulier chez les personnels BIATOSS. Le Conseil d'Administration estime que des réformes concertées, progressives et financées doivent être envisagées dans l'intérêt du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais que les conditions nécessaires au dialogue et à la confiance ne sont pas réunies. C'est pourquoi il lance un appel solennel au gouvernement pour suspendre toutes les réformes en cours et pour ouvrir un véritable débat national impliquant la communauté universitaire dans son ensemble" (*motion du Conseil Scientifique et du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire adoptée par le Conseil d'Administration à l'unanimité moins 1 refus de prendre part au vote*).

Le Conseil d'Administration a donc décidé à l'unanimité d'organiser une journée «Université Morte» le jeudi 5 mars 2009. En conséquence, ce jour-là, l'ensemble des sites de l'UPJV sera fermé. Les cours ne seront pas assurés et aucun des services de l'université ne sera ouvert.

Par ailleurs, au cours de cette même séance du 20 février, le Conseil d'Administration, pour rassurer les étudiants concernés, a décidé qu'une préparation aux concours menant aux métiers de l'enseignement des 1^{er} et 2nd degrés sera assurée par l'UPJV pour l'année universitaire 2009-2010, quel que soit le schéma retenu par le Ministère (*décision adoptée à l'unanimité moins 3 refus de prendre part au vote*).